

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Provence Overland Festival 2026 – Connect Security Go »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société CONNECT SECURITY GO (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dans le cadre de sa participation au Provence Overland Festival.

ARTICLE 2 – DURÉE

Le jeu est organisé du 30 mai 2026 à 9h30 au 31 mai 2026 à 17h, exclusivement sur le stand Connect Security Go du Provence Overland Festival.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une seule participation par personne.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Ne peuvent participer :

- les salariés de Connect Security Go ;
 - les personnes ayant participé à l'organisation du jeu ;
 - les membres de leur foyer.
-

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le visiteur doit :

- compléter le formulaire de participation disponible sur le stand via le QR code ;
- renseigner ses coordonnées complètes ;
- accepter le présent règlement.

Chaque formulaire valide donne lieu à une participation.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DES INSTANTS GAGNANTS

Les gagnants sont désignés selon un système d'instantants gagnants ouverts.

Trente-et-un (31) instantants gagnants ont été déterminés de manière aléatoire avant le début du jeu et consignés par l'Organisateur.

Est déclaré gagnant le participant dont la participation est enregistrée la première à compter d'un instant gagnant prédéterminé.

Si aucune participation n'est enregistrée exactement à l'instant défini, le gain est attribué à la première participation valide enregistrée après cet instant.

Les instantants gagnants sont tenus confidentiels jusqu'à la fin de l'opération.

La liste des instantants gagnants pourra être consultée auprès de l'Organisateur après la clôture du jeu.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Lot n°1 – 1 gagnant

Un kit complet anti-intrusion Connect Security Go comprenant :

- le matériel ;
- l'installation ;
- la mise en service.

Valeur commerciale indicative : 1490€ TTC.

Lot n°2 – 10 gagnants

Un abonnement d'une durée de douze (12) mois offert.

Ce lot est valable uniquement en cas d'achat d'un kit anti-intrusion Connect Security Go.

Valeur commerciale indicative : 300€ TTC.

Lot n°3 – 20 gagnants

Un abonnement d'une durée de six (6) mois offert.

Ce lot est valable uniquement en cas d'achat d'un kit anti-intrusion Connect Security Go.

Valeur commerciale indicative : 150€ TTC.

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

Les gagnants seront informés immédiatement sur le stand lorsque cela est possible.

À défaut, ils seront contactés par téléphone ou courrier électronique dans un délai maximum de trente (30) jours après la clôture du jeu.

Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces ni remplacés à la demande du gagnant.

ARTICLE 8 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DU LOT PRINCIPAL

L'installation du kit anti-intrusion est soumise :

- à la compatibilité du véhicule ;
- à la possibilité technique d'installation ;
- à une intervention réalisée dans la zone géographique couverte par Connect Security Go.

En cas d'impossibilité technique avérée, l'Organisateur pourra proposer une dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du jeu.

Sous réserve du consentement du participant, elles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Connect Security Go.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant ses données personnelles.

Toute demande peut être adressée à :

Connect Security Go

11 Rue Denis Papin,
13110 Port-de-Bouc, France

contact@connectsecuritygo.fr

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- des dysfonctionnements techniques indépendants de sa volonté ;
 - des coordonnées erronées fournies par les participants ;
 - des cas de force majeure perturbant le déroulement du jeu.
-

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'Organisateur pendant toute la durée de l'opération.